

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 6 mars 2025

L'an 2025 et le 6 mars à 17h30 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 27 février 2025.

Date de la convocation : 27 février 2025

Date d'affichage : 27 février 2025

Délibération N° 06-03-2025 / N°42

Etaient présents les membres en exercice : 74

Messieurs Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, Lionel Cayet, André Michel, Michel Petit, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Pierre Cuvillier, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Pascal Hemery, Arnaud Ricq, Sébastien Henquenet, Guy Vasseur, Philippe Carton, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, Marc Degrendele, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Stéphane Gomès, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, Edouard Hauteceur, Jean-François Varoqui, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 5

Membres ayant donné procuration : 21

Membres votants : 100

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Yves Petit, Marie-Angèle Lefetz, Christian Delambre, Christian Boucly, Jean-François Haultcoeur, Denis Caillierez, Magali Urbanac, Eric Caron, Henri Cuvillier.

Absents suppléés : Hubert Morreel suppléé par Martine Théry, Raymond Wacheux suppléé par Gilbert Ricart, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Freddy Balavoine suppléé par Claudine Victor, François Coquart suppléé par Arnaud Darras.

Absents excusés : Luc Delaporte, Benoit François, Jean-Louis Lebas, Xavier Normand,

Absents ayant donné procuration : Jean-Marie Dufay ayant donné procuration à Harold Tetu, Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Léon Bernard, Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Sébastien Bertout, Anne-Marie Dupuis ayant donné procuration à Muriel

Sergier, Sylvie Gabez ayant donné procuration à Jacques Nick, Florence Dambreville ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Béatrice Dausse ayant donné procuration à Jean-Claude Jacquemelle, Patrick Zakrent ayant donné procuration à Monique Debeaumont, Vincent Lacroix ayant donné procuration à Jean-Paul Hémary, Patrick Dekeyser ayant donné procuration à Michel Seroux, Jean-Michel Delannoy ayant donné procuration à Hubert Dingreville, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Jean-Pierre Marocchini ayant donné procuration à Stéphane Locquet, Yannick Barlet ayant donné procuration à Jean-Michel Schulz, Alain Traisnel ayant donné procuration à Lionel Cayet, Pierre Guillemant ayant donné procuration à Jacques Thellier, Alexandre Decry ayant donné procuration à Sébastien Henquenet, Roland Descamps ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre, Joël Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Yves Lieppe ayant donné procuration à Hugues Legoux, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux.

Secrétaire de séance : Jean-Louis Cauvet

Titre de la délibération : Approbation du nouveau Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens Du Voyage (2025-2030).

Vu la loi du 5 juillet 2000 prescrivant l'adoption dans chaque département d'un Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens Du Voyage et imposant une révision a minima tous les 6 ans,

Vu les dispositions de la loi Égalité et citoyenneté du 27 janvier 2017 prévoyant, parmi les formalités préalables à l'adoption dudit schéma actualisé, l'avis de l'organe délibérant des communes de plus de 5 000 habitants qui figurent obligatoirement au schéma ainsi que des EPCI qui sont concernés de par la loi,

Vu la commission consultative du schéma départemental du 8 janvier 2025,

Monsieur le Vice-Président rappelle que Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens Du Voyage a pour objectif de recenser les besoins et l'offre existante en matière d'accueil et d'habitat à destination de la population des gens du voyage, en prévoyant notamment les secteurs géographiques d'implantation et les communes (de plus de 5 000 habitants) où doivent être réalisés :

- Des aires permanentes d'accueil, ainsi que leur capacité ;
- Des terrains familiaux locatifs aménagés et implantés dans les conditions prévues à l'article L.444-1 du code de l'urbanisme et destinés à l'installation prolongée de résidences mobiles, le cas échéant dans le cadre des mesures définies par le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, ainsi que le nombre et la capacité des terrains ;
- Des aires de grand passage destinées à l'accueil des gens du voyage se déplaçant collectivement à l'occasion des rassemblements traditionnels ou occasionnels, ainsi que la capacité et les périodes d'utilisation de ces aires.

Monsieur le Vice-Président informe les conseillers communautaires que le précédent Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens Du Voyage est arrivé à son terme le 31 décembre 2024 et fait part des modifications et des orientations du nouveau schéma 2025-2030 que sont :

- Bien dimensionner les besoins en termes d'aires d'accueil et de grand passage au regard notamment des stationnements illicites constatés ;

- Harmoniser le fonctionnement des aires (règlement intérieur, livret d'accueil, etc) ;
- Prendre en compte les situations de sédentarisation des personnes issues de la communauté des gens du voyage et développer une offre d'habitat adapté ;
- Mettre en place des actions permettant de faciliter la scolarisation des enfants, l'accès aux droits, l'insertion professionnelle des personnes issues de la communauté des gens du voyage et prendre en compte dans les aires les notions de vieillissement et de handicap.

Le nouveau schéma prend en compte l'évolution démographique des villes du Pas-de-Calais ce qui entraîne :

- la sortie de deux EPCI : Ternois Com et la CC Desvres Samer, liée au passage sous la barre des 5 000 habitants des villes de Saint-Pol-sur-Ternoise et de Desvres
- et l'entrée de la Communauté de Communes d'Osartis-Marquion (passage au-dessus de la barre des 5 000 habitants de la ville de Brebières).

Au total, 12 EPCI sont concernés par le nouveau Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens Du Voyage. Les Campagnes de l'Artois ne sont pas concernées.

Vu l'avis favorable des membres du Bureau communautaire en date du 26 février 2025, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le nouveau Schéma Département d'Accueil et d'Habitat des Gens Du Voyage.

Le Président

Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 11/03/2025 et publication ou notification du 11/03/2025


